



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation de l'hôpital de Nevers

Question orale n° 241

Texte de la question

Mme Perrine Goulet attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la situation de l'hôpital de Nevers. Le jeudi 6 février 2025, une trentaine de soignants se sont déclarés en arrêt maladie pour dénoncer les conditions de travail liées au plan blanc, dispositif déclenché pour faire face à la crise que traverse l'hôpital neversois. Malgré les mesures mises en place par la direction de l'hôpital pour apporter une réponse aux revendications des professionnels, les infirmiers et aides-soignants y officiant se sont plaints de conditions de travail invivables et ont fait savoir ne plus supporter les conditions physiques et psychologiques dans lesquelles il leur est demandé de travailler. Depuis, l'accès aux urgences se trouve restreint et ce sont les besoins de santé de la population du bassin nivernais qui se trouvent en jeu. Dans ce contexte, des mesures ont déjà été mises en œuvre par la direction pour tenter de répondre à la crise : déprogrammation des activités non urgentes pour libérer des lits et apporter un renfort aux services des urgences, ainsi qu'une coopération avec les établissements partenaires du groupement hospitalier de territoire de la Nièvre, à savoir le CHU de Dijon et l'ARS. Aujourd'hui, les soignants réclament *a minima* un poste d'infirmier et un poste d'aide-soignant supplémentaire jour et nuit, un encadrement de nuit et une secrétaire de nuit ainsi que l'application « stricte » du plan blanc. En conséquence, l'ARS et Santé publique France ont fait intervenir la réserve sanitaire à partir du 17 février 2025. Six infirmières devaient rester jusqu'au mois de mars au sein de l'établissement, afin de désengorger les urgences de l'hôpital. Toutefois, cette solution ne peut pas être considérée comme durable, ni pour le personnel, ni pour les Nivernais. Aussi, la mise en œuvre d'un pont aérien entre Dijon et Nevers afin de faire venir, en journée, des médecins a prouvé son efficacité. Mme la députée demande à M. le ministre d'indiquer quels crédits spécifiques pourraient être mobilisés afin d'augmenter les rotations et permettre aux Nivernais d'accéder plus simplement à des soins. Enfin, avec la construction du nouvel hôpital de Cosne-sur-Loire, l'instauration d'un troisième service d'urgence pouvant accueillir des patients du nord du département apparaît plus que jamais nécessaire ; il s'agirait d'une capacité de délestage bienvenue lorsque les urgences de Nevers son surchargées. M. le ministre peut-il confirmer cette intention ? La désertification médicale touche de nombreux territoires et il en est à prioriser les urgences. Mais la Nièvre est ce territoire abîmé qui se sent abandonné. Elle lui demande comment redonner confiance aux soignants, aux patients, bref, aux Nivernais.

Données clés

Auteur : [Mme Perrine Goulet](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 241

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 mars 2025](#)